

«C'est l'une des premières politiques déployée et mise en place à la suite des actions d'évaluations systématiquement entreprises.

Fin 2005, six espaces insertion ont été créés à Gennevilliers, Colombes, la Garenne-Colombes et Bois-Colombes, Suresnes, Meudon et sur le Val de Seine (Boulogne/Sèvres). Objectif de ces espaces : accueillir les rmistes et leur fournir des moyens et une structure permettant leur réinsertion dans le monde du travail. En d'autres termes, casser la logique de l'assistanat et les accompagner sur le chemin du retour à l'emploi.

Avant un éventuel déploiement de ces dispositifs, le Conseil général a tenu à les évaluer tant sur le plan quantitatif – nombre de rmistes touchés, efficacité (taux de retour à l'emploi) et efficience (coût en fonction des résultats) – que qualitatif : fonctionnement, outil. Cette évaluation a été menée entre février et mai 2008. Le premier bilan est clair : le taux de retour à l'emploi des rmistes est de 10,9% dans les communes qui disposent d'un espace insertion, contre 1,6% dans les communes qui n'en sont pas dotées.

Vendredi, le Conseil général met en place une politique de création d'espaces insertion. Des règles - déterminées en fonction du nombre de rmistes qui habitent sur le territoire de la collectivité (communes ou groupement de communes)- fixent le nombre de personnes (coordonnateur, agents d'accueil et d'administration, référents) qui vont accompagner les rmistes ainsi que la taille des locaux de l'espace insertion ; une convention d'objectifs est signée avec la collectivité sur le nombre de rmistes qui doivent retrouver un emploi. En fonction de ces critères – règles et objectifs – le Conseil général finance jusqu'à 70% des frais de fonctionnement des espaces d'insertion.

Chaque année, les résultats sont évalués. 11 collectivités parmi lesquelles Villeneuve-la-Garenne, Clichy, Rueil, Nanterre, Malakoff attendent cette nouvelle politique pour créer leur espace».